

Utiliser l'indice de biodiversité potentielle (IBP)

FORMATION
CONTINUE 2023

14 heures – salle et terrain

10-11 octobre 2023 (2 j.)

Sud Haute-Garonne

par Pierre GONIN (CNPFF-IDF)



89 %
satisfaction
stagiaires 2022

375 € net de taxes

Public : gestionnaires forestiers ou d'espaces naturels, propriétaires avertis

15 participants maximum

Compétences visées

- Comprendre les notions de base sur la biodiversité
- Connaître la définition IBP et savoir réaliser un diagnostic
- Savoir intégrer le diagnostic IBP dans les préconisations de gestion
- Connaître et utiliser les différentes méthodes de relevé
- Savoir mettre en œuvre la méthodologie de relevé de l'IBP retenue



Oliver Martineau © CNPFF

L'IBP est un outil pour aider les gestionnaires forestiers à intégrer la biodiversité taxonomique ordinaire dans la gestion courante. Basé sur l'évaluation de la capacité des peuplements forestiers à accueillir des espèces animales, végétales et fongiques, le diagnostic IBP est simple, rapide et ne nécessite pas de connaissance taxonomique particulière.

Cette formation est donc destinée à toutes les personnes souhaitant compléter leur diagnostic habituel avec la dimension biodiversité ordinaire. Facilitant la prise en main rapide de l'IBP, ce stage donnera aussi des clés pour adapter les préconisations de gestion.

Objectifs pédagogiques :

- Savoir réaliser un diagnostic IBP et l'intégrer dans les préconisations de gestion
- Être capable de choisir une méthode de relevé appropriée au contexte

Méthodes :

- Alternance de présentations en salle et sur le terrain
- Illustrations avec des exemples concrets
- Travaux pratiques sur le terrain en sous-groupe : diagnostic IBP dans différents contextes

Pas de prérequis

Se munir de vêtements adaptés pour les sorties de terrain. Amener si possible jumelles et GPS.

L'IDF, le service R&D du CNPF

L'Institut pour le Développement Forestier, service Recherche & Développement du CNPF, est qualifié au titre des instituts techniques agricoles.

Ses principaux axes de travail sont : l'adaptation des forêts au changement climatique, les sylvicultures, les stations forestières, les diagnostics sylvo-climatiques grâce aux récents outils développés, l'architecture des arbres, la biodiversité taxonomique ordinaire, les risques (liés au réchauffement climatique, l'équilibre sylvo-cynégétique, la santé des forêts), le matériel végétal, l'économie avec la valorisation du bois et des biens et services rendus par la forêt (la séquestration du carbone, le maintien ou l'amélioration de la biodiversité de l'écosystème, la préservation de l'eau...) et les sciences sociales. Les actions de recherche et de développement appliqués sont transférées aux gestionnaires et propriétaires forestiers grâce à des outils pratiques, validés scientifiquement.

La formation

L'IDF, avec son service Formation continue, est l'acteur incontournable dans la formation professionnelle continue, reconnu dans les milieux de la forêt et de l'arbre, depuis de nombreuses années.

Depuis 1976, il s'appuie sur son équipe d'ingénieurs et de techniciens aux compétences reconnues, ainsi que sur son large réseau d'experts, en particulier du CRPF, afin de :

- vous permettre d'acquérir ou de perfectionner vos compétences techniques, afin de maîtriser les méthodes ou outils de travail : diagnostics, nouvelles démarches, ainsi que les risques et les coûts,
- vous dispenser une vingtaine de stages sur des thématiques utiles, actuelles ou innovantes,
- organiser des stages sur mesure, adaptés à vos besoins ou demandes, par nos meilleurs experts.

Le service Formation de l'IDF est certifié pour son action de formation au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences professionnelles Qualiopi. *

Les thèmes de formation

- Gestion et sylviculture ;
- Diagnostic ;
- Droit, fiscalité, économie ;
- Faune, flore, biodiversité ;
- Outils et méthodes ;
- L'arbre.

Plus d'informations

Renseignements et inscriptions :

idf-formation@cnpf.fr

07 65 18 88 23

Rubrique « Se former, s'informer » sur

www.cnpf.fr



* Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 40506 75 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Siret : 180 092 355 00452 - N° TVA intercommunautaire : FR 75 180 092 355



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Qui sommes nous ?

Institut pour
le Développement Forestier

Centre National de
la Propriété Forestière

